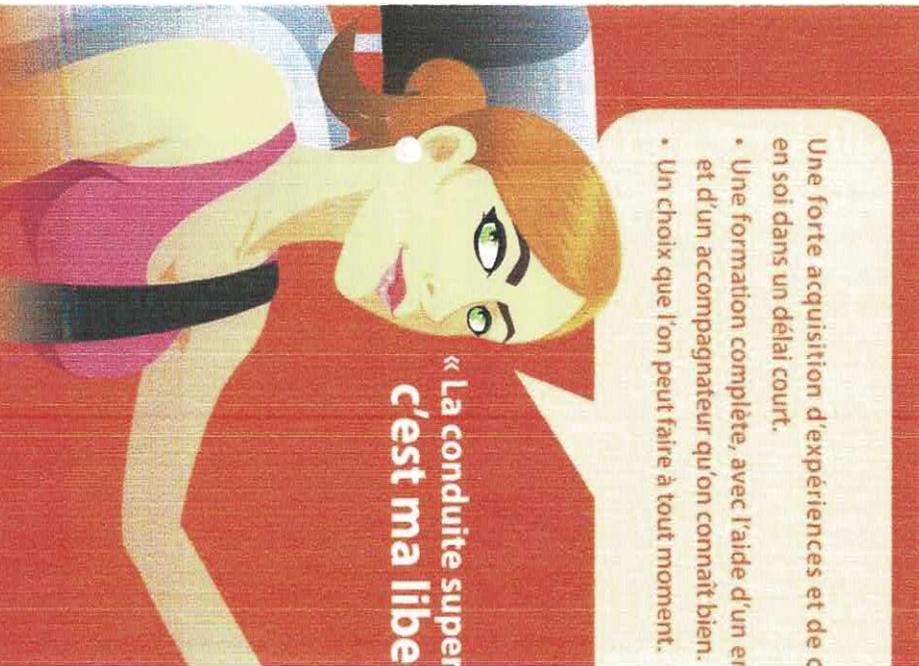


Antoine 1.7

CONDUITE SUPERVISÉE



Une forte acquisition d'expériences et de connaissances en soi dans un délai court.

- Une formation complète, avec l'aide d'un accompagnateur qu'on connaît bien.
- Un choix que l'on peut faire à tout moment.

« La conduite supervisée c'est ma liberté »

NOTICE D'EXPLICATIONS

EDISER
EDITION SECUR



Documents obligatoires

- Lors de la conduite supervisée, je dois avoir avec moi :
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
 - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assureur (le livret peut être dématérialisé);
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Décret n° 2009-1590 du 18 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur et au permis de conduire.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Le guide de l'accompagnateur

- Le complément de votre formation.
- Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur.
- 32 pages en couleurs, gardez-le dans votre boîte à gants.
- Demandez-le à votre auto-école.

Mon Enseignant auto-école :

Tél. :

Mon Assureur :

Tél. :

Centre de Formation

AUTO MOTO CYCLO

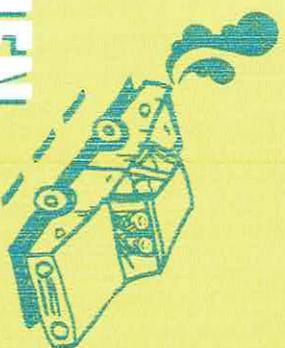
ECOLE ICF

ZAL Baralle - Rue Saint Georges
62860 Baralle - Tél : 03 21 16 40 54
N° Agrément : E1706200140



Ref. J3dp00-06-0718

1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN



74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE

2

DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



4

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT RÉDUIRE LE PRIX

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

DE VOTRE ASSURANCE

5

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE

LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE,

LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.